



CHÊNE-BOUGERIES

26 juin 2026

Lors de sa séance du 18 juin 2026, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Maison de maître de la Bessonnette – rénovation, transformation et réaffectation : vote d'un crédit d'investissement et de financement d'un montant de 8 990 000 francs, toutes taxes comprises (TTC)

Vu le crédit d'étude voté le 21 novembre 2024,

vu la demande d'autorisation de construire du 30 décembre 2025,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 2 voix contre, par la commission bâtiments et infrastructures lors de sa séance du 1^{er} juin 2026,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 2 voix contre, par la commission culture lors de sa séance du 1^{er} juin 2026,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, par la commission finances et contrôle de gestion lors de sa séance du 4 juin 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 13 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention

1. de réaliser les travaux de rénovation, transformation et réaffectation de la Maison de maître de la Bessonnette sur la parcelle n°2351 de la commune de Chêne-Bougeries ;
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 8 990 000 francs, destiné à ces travaux ;
3. de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier ;
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 8 990 000 francs afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25; al. 5 de la Loi sur l'administration des communes

Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 septembre 2026.



Laurent Marty
Président du Conseil municipal